

Domaine Public DP

1027

JAA
1002 Lausanne

14 février 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La participation plutôt que la fermeture

Nous n'ajouterons rien aux protestations déjà exprimées à juste titre contre la lâche agression dont a été victime le responsable valaisan du WWF. Nous ne ferons pas non plus l'injure aux Valaisans de considérer cette voie de fait caractérisée comme le dérapage malheureux d'un tempérament cantonal passionné, à tel point que parfois le geste dépasse la pensée. La tentation de «sicilianiser» les affaires valaisannes ne fait que confirmer les habitants du Vieux Pays dans leur complexe de persécution et dispense un peu trop facilement les Confédérés de balayer devant leur porte: l'affaire Savro est encore dans les mémoires. En matière d'intolérance et de pauvreté dans l'argumentation, les Valaisans sont d'ailleurs en bonne compagnie. Dans la même semaine où Pascal Ruedin était roué de coups, les fenêtres du président fribourgeois de l'Association suisse des transports — un opposant au projet d'héliport de Grandvillard — étaient la cible de courageux lanceurs de pierres et le maire séparatiste d'une commune du Jura bernois était attaqué par un citoyen de l'autre bord.

Première constatation: lorsque les autorités compétentes font preuve de mollesse dans l'accomplissement de leurs tâches, voire même ferment les yeux devant la violation du droit, elles légitiment indirectement les administrés qui prennent des libertés avec la légalité. L'affaire de Salquenen, mais combien d'autres encore ? parlent suffisamment clair à cet égard. Et les véhémentes protestations du Conseil d'Etat valaisan, comme les menaces de plainte pénale proférées par ce dernier à l'encontre de ceux qui ont osé rappeler ce lien, ne changent rien à l'affaire. Le renvoi dos à dos des extrémismes, à la manière de Ponce-Pilate, est un procédé trop facile.

Les écologistes n'en sont pas arrivés à des actions violentes. Ils se contentent d'utiliser les voies de droit à disposition, le plus souvent pour simplement faire respecter la légalité. Et c'est proprement inverser la relation de cause

à effet que d'accuser les protecteurs de la nature de blocage systématique — comme s'ils prenaient un plaisir malsain à contester — alors que leur action n'est justifiée que par la qualité insuffisante d'un projet et qu'elle connaît souvent une issue positive.

Ce qui irrite, en fait, c'est la présence, sur le terrain de la décision, d'un acteur nouveau qui prétend défendre l'intérêt public, mettant en question par là même la compétence, et qui sait, la droiture des autorités. Le préfet du district d'Hérens, s'il ne brille pas par la subtilité de son analyse, a au moins le mérite de la franchise: «Il n'est pas normal que nous devions dialoguer avant de prendre une décision.» Nous sommes au cœur de la question.

L'impact des projets d'aménagement sur les populations touchées et sur l'environnement est tel que leur conception et leur réalisation ne peuvent plus se limiter à la seule prise en compte de paramètres techniques et à l'application bureaucratique des règles de droit, quand ces dernières sont respectées... La croissance du nombre d'oppositions et de recours ne fait que traduire l'insatisfaction d'une partie du public et des organisations de défense de l'environnement face à ce type de décisions. La seule issue consiste donc pour les responsables publics à ouvrir la procédure en associant les groupes et les personnes intéressées, de manière à ce que tous les points de vue puissent s'exprimer et que se dégage une solution de consensus, si la chose est possible. Et, à défaut d'accord, les parties impliquées auront compris les critères du choix opéré. Cette manière de procéder a déjà fait ses preuves lors de la définition du tracé de l'autoroute dans la vallée supérieure du Rhône. Elle est pratiquée par les cantons de Vaud et Fribourg pour l'implantation de décharges de déchets toxiques. Perte de temps ? Certainement pas: le soin mis à trouver des solutions équilibrées permet ensuite une réalisation rapide.

JD

Arnold Koller à la fête

(jd) Lorsque Kurt Fürgler a annoncé son départ à l'automne 1986, son successeur était déjà tout désigné: Arnold Koller, professeur de droit à la Haute école de Saint-Gall, s'était déjà détaché du peloton des papables, non pas qu'il fût un brillant orateur ou un meneur d'hommes né, mais il plaisait par son sérieux, sa modération et son esprit d'analyse. Quatre ans plus tard la cote de l'Appenzellois est au plus bas.

La Commission de gestion du Conseil national vient de porter une double estocade dont le chef du Département de justice et police se relèvera difficilement. En fait les commissaires chargés de contrôler l'administration expriment tout haut ce que beaucoup chuchotaient depuis pas mal de temps: Arnold Koller ne dirige pas son département et fuit les décisions comme la peste. Bref l'antiportrait du magistrat dont la Suisse a besoin dans la période actuelle.

Certes la Commission de gestion adresse ses critiques d'abord au Conseil fédéral et à son absence de conduite politique. Mais on ne s'y trompe pas: dans ce

système de gouvernement collégial, l'initiative appartient pour l'essentiel aux responsables des départements. Et pour le Ministère public fédéral comme pour l'Office fédéral des réfugiés, c'est Arnold Koller qui porte le chapeau.

Le Ministère public ? Il est laissé à lui-même, sans ligne de conduite fixée par l'autorité politique. Au lieu d'un projet de loi sur la sécurité de l'Etat, le département exhibe un projet d'ordonnance qui préserve au maximum le statu quo et fait le plein des critiques, y compris à droite. A cela on peut ajouter — la critique est de notre crû — la gestion catastrophique de la communication de leur

fiche aux intéressés, marquée au sceau de l'angoisse de dévoiler des secrets d'Etat qui n'en sont pas. Elle crée plus d'insécurité encore qu'il n'y en avait au moment de la découverte du fichier et laisse se développer dans l'opinion les fantasmes les plus guignolesques.

La Commission de gestion critique l'Office fédéral des réfugiés et sa manière de traiter les requêtes, trop centrée sur la plus infime contradiction dans les déclarations du requérant. Elle critique également l'absence de représentants des organisations d'entraide dans les centres d'enregistrement et le peu d'intérêt que semble porter l'office au sort des requérants refoulés dans leur pays d'origine.

Arnold Koller a récemment présenté à la presse un projet de loi sur l'égalité entre les sexes, une initiative qui vient à point en cette année doublement anniversaire des droits de la femme. Mais fallait-il vraiment attendre ce jubilé pour sortir un projet qui est sous toit depuis des mois ? Là encore les hésitations et les attermoissements du chef de Justice et police ont prévalu. ■

Les loyers prennent l'ascenseur

(pi) La Vie économique publie les résultats de l'enquête de novembre 1990 sur les loyers. Les chiffres recueillis montrent bien l'effet des hausses des taux hypothécaires qui ont frappé le secteur immobilier à partir de 1989. La hausse de l'indice des loyers atteint en effet 5,3% entre mai et novembre 1990 et 9,6% sur une année. En 1990, pour comparaison, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a atteint 5,4%.

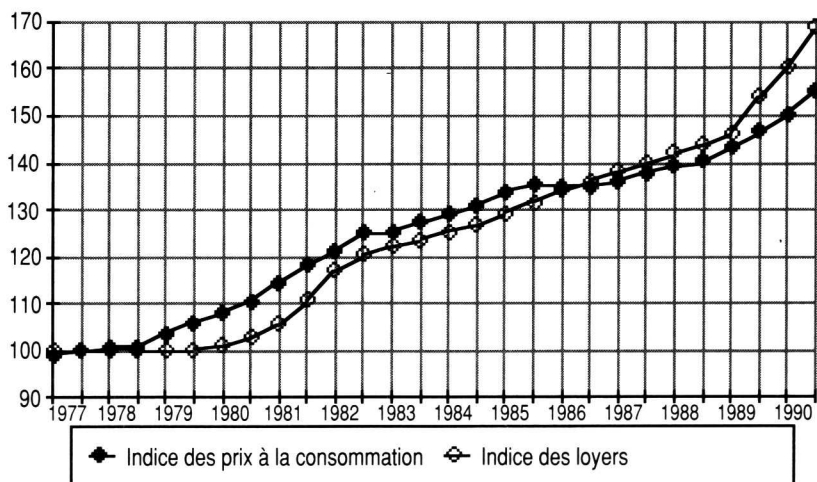
Autre record: la proportion des loyers qui ont augmenté par rapport à l'ensemble des appartements enregistrés. Entre mai et novembre 1990, 55% des loyers ont subi une augmentation, 1% a profité d'une baisse et 44% sont restés stables. Les relevés de mai 1990 faisaient apparaître 42% de loyers augmentés et ceux de novembre 1989 54% de loyers augmentés. En novembre 1988, 11% seulement des loyers avaient subi une augmentation durant les six mois précédents. Nombreux sont donc les locataires qui ont vu le prix de leur appartement augmenter plusieurs fois en l'espace de dix-huit mois. Notons encore que les

loyers moyens les moins chers sont enregistrés sur l'arc jurassien (Le Locle: 672 francs pour un cinq pièces; Porrentruy: 756 francs; La Chaux-de-Fonds:

761 francs) alors que les plus onéreux se trouvent à Küsnacht (ZH) où le cinq pièces moyen coûte 2554 francs.

Les chiffres sont obtenus sur la base du relevé de plus de 100 000 loyers, alors que des moyennes sont calculées pour 85 localités. ■

Evolution de l'indice des loyers en comparaison de l'indice des prix à la consommation (1977 - 1990)



Source: Office fédéral de la statistique/La Vie économique.

Une AUBE nouvelle à Dorigny

En novembre 1990, une circulaire sur papier recyclé informait la communauté universitaire de la naissance de l'Association universitaire au bénéfice de l'environnement (AUBE), dont le but fondamental était de rendre les occupants du site conscients des problèmes d'environnement à Dorigny et d'y chercher des remèdes.

Depuis, AUBE a grandi. Ses responsables (des étudiants et des assistants en lettres et en biologie) éditent un périodique dont deux numéros sont déjà parus, comportant chacun un dossier aux informations claires et précises. Le premier dossier portait essentiellement sur la ré-

cupération du papier (problème loin d'être résolu, ou parfois même loin d'être pris en compte à Dorigny !) et le deuxième sur les économies d'énergie dans les bâtiments universitaires. J'y ai appris, parmi une foule d'autres choses, comment fonctionnait une pompe à chaleur, et que le bâtiment de physique était une vraie passoire. Le troisième dossier portera sur le jardinage du site universitaire.

Des résultats ont déjà été enregistrés: par exemple l'installation de cadres sur palettes pour la récupération du vieux papier et l'abaissement de la température dans les bâtiments. Par ailleurs AUBE

entretient d'excellents contacts avec le rectorat de l'Université de Lausanne et les responsables des bâtiments; de plus, elle a instauré une collaboration prometteuse avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

A sa première assemblée générale, AUBE a présenté les projets en cours: conférences-débats (voir encadré), création de groupes de travail et mise sur pied d'un centre de documentation. «Si les étudiants voient les enseignants accorder de l'importance à ce problème (la protection de l'environnement, réd.), ils seront certainement encouragés à

Conférences

Deux conférences sont d'ores et déjà prévues avant la fin de l'année académique (juin 91): celle de M. Otti Bisang, responsable de la récente réorganisation du siège central du Crédit Suisse à Zurich en une institution soucieuse de protéger l'environnement; d'autre part, AUBE organisera, en collaboration avec le Mouvement de la jeunesse européenne (MJE), une conférence-débat sur le thème «Suisse, Europe, environnement... quel avenir?», le 24 avril 1991.

HORAIRES DE TRAVAIL

La poste innove

(pi) Alors que les revendications syndicales pour une diminution de l'horaire de travail portent généralement sur sa durée hebdomadaire, nombreux sont les travailleurs qui préféreraient obtenir une ou deux semaines de vacances supplémentaires. De ce point de vue, le projet de nouvelles formes d'horaires de travail de la direction générale des PTT,

présenté dans *Union* (journal du syndicat PTT) du 7 février, intéressera les employé-e-s.

La proposition est simple: la personne travaillant à plein temps aurait le choix entre trois formules, allant de 42 (horaire normal) à 44 heures de travail hebdomadaire. Une compensation serait offerte soit sous forme de salaire, soit sous forme de vacances, une heure hebdomadaire de plus donnant droit à une semaine de vacances de plus par année ou à un supplément de salaire de 2,4% (voir le tableau).

La marge de manœuvre, avec un horaire normal à 42 heures, est évidemment étroite. Elle sera d'autant plus grande si les 40 heures sont introduites.

Pour l'instant, les PTT souhaitent effectuer des essais dans deux directions d'arrondissement postal (Genève et Aarau) et dans trois directions des télécommunications (Genève, Coire et Lucerne).

Ce système, qui permet au travailleur d'avoir une influence sur son horaire, sera un argument pour l'embauche, difficile dans presque tout le pays pour les régies fédérales. De nombreuses entreprises privées pourraient, elles aussi, offrir ce choix à leurs employé-e-s. ■

faire de même. De plus, s'ils voient les enseignants effectuer ces gestes simples qui préservent l'environnement, comme mettre le papier non à la corbeille mais à la récupération ou éviter les tirages en trop grand nombre, ils auront plus de facilité à dépasser l'idéologie qui associe gaspillage et bien-être.» C'est ainsi que dans son avis de naissance, AUBE met le doigt sur les liens étroits entre enseignants et enseignés, souligne la responsabilité des enseignants et place toute sa confiance en une «éducation à l'environnement». Au moment où *Uniscope*, l'organe d'information sur le campus, publie un article accablant sur les conduites estudiantines en ce qui concerne la propreté du site, AUBE lance donc un défi à l'ensemble de la communauté universitaire. Action à suivre avec attention.

Catherine Dubuis

Association AUBE, BFSH 2, 1015 Lausanne.

Projet PTT d'horaire à la carte

horaire hebdomadaire		salaire %	semaines de vacances
44 heures	1.	104.8	4 à 6*
	ou 2.	102.4	+1
	ou 3.	100.0	+2
43 heures	1.	102.4	4 à 6*
	ou 2.	100.0	+1
<i>Situation normale</i>			
42 heures		100.0	4 à 6*
41 heures		97.6	
40 heures		95.2	

(Au dessous de 42 heures, correspond à du travail à temps partiel.)

*En fonction de l'âge et/ou de la durée de l'engagement dans l'entreprise.

Les morts de la Bicoque

(ag) Je lisais, un transistor à portée d'écoute; il avait donné les dernières nouvelles de la guerre du Golfe, cette comptabilité abstraite de missions de bombardements et ces recensements minutieux, chez les coalisés, des premiers morts ou disparus. Côté irakien, combien de victimes ?

Toute mort est, partout, un absolu. Mais comment, collectivement, la mort est-elle supportée par une société à un moment donné de son histoire et de ses croyances ?

Je lisais donc un texte où Denis de Rougemont faisait l'éloge du peintre suisse Nicolas Manuel Deutsch. Il l'avait découvert à Berne à l'occasion d'une exposition sur les peintres suisses du XVI^e. C'était en mars 1940, à la fin de la drôle de guerre, avant l'engagement terrestre, si l'on excepte l'occupation de la Pologne.

Manuel Deutsch, peintre, mais aussi poète satirique, homme politique, engagé dans la Réforme, banneret de Berne. Il signait ses tableaux de ses initiales et d'un poignard, ein Schwytzerdegen, arme redoutable de corps à corps.

Manuel Deutsch visita deux fois l'Italie, en peintre, puis en soldat. Il était présent à la bataille de la Bicoque en 1522, sept ans après Marignan.

Les Suisses, mais pas les Zurichois, en vertu du traité de 1521 passé avec le roi de France, acceptent que soient recrutés à prix d'or 16 000 hommes. Ces mercenaires gagnent l'Italie par les cols du Simplon, du Gothard, du Splügen qu'ils traversent en plein hiver à fin janvier. Ils rejoignent les Français, dont La Palice qui n'était connu alors que pour ses hauts faits d'armes. En face, les troupes de l'empereur, corses, espagnoles, italiennes et, notamment, les lansquenets alle-

mands. Les Suisses attaquent de front, face à l'artillerie et aux lansquenets bien protégés par des fossés naturels. C'est d'une audace suicidaire et désordonnée. La défaite fut lourde.

Les pertes suisses furent estimées de 3000 à 4000 hommes (25%), dont 24 bannerets, 17 chefs. Parmi ceux des noms de familles patriciennes réputées: de Bonstetten, de Müllinen, de Diesbach chez les Bernois; le fils du bourgmestre de Lucerne, Meltiger; un de Pfyffer de Lucerne; un descendant de Winkelried et Albert vom Stein de Berne qui commandait l'expédition.

Le Conseil de Berne enregistra la défaite et mit en cause l'indiscipline des troupes.

Trois ans plus tard, pourtant, 14 000 Suisses prenaient part à la bataille de Pavie. Quatorze ans après, les Bernois occupaient le Pays de Vaud.

Nicolas Manuel fit de vom Stein un des personnages de sa «Danse des morts» et il répondit avec verve aux Allemands, chantant leur victoire: «Tu mens plus largement que ta gueule n'est fendue» (cité par Denis de Rougemont in *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*. Hachette 1965).

4000 morts n'avaient pas entamé l'énergie du corps social. ■

URBANISME

La création sans contraintes

(jg) Dès qu'un espace géographique est disponible, les êtres humains font preuve d'une imagination et d'un esprit d'initiative stupéfiants pour s'en emparer et se glisser dans le moindre interstice. Voyez la plateforme du Flon à Lausanne. On connaît ce vaste espace jonché d'entrepôts au centre de la ville dont les projets d'aménagements font l'objet d'un feuilleton aux multiples épisodes.

Sans attendre la décision des autorités, et à peine abandonnés par leurs utilisateurs, les entrepôts ont aussitôt été reloués. D'abord un supermarché et un marchand de tapis, ainsi que la librairie Les Yeux fertiles se sont partagé une des plus belles bâtisses de la zone. Ensuite le MAD, club privé pour jeunes gens branchés, lointain avatar de l'esprit soixante-huitard, a colonisé à son tour les trois étages d'un immeuble. Il faut dire que le MAD n'est pas seulement un endroit où l'on danse. On y organise des concerts de rock ou de jazz, ainsi que des cours de clowns ou d'expression corporelle.

Depuis une année, ce sont les galeries d'art: Patrick Roy, puis Alice Pauli qui se sont installées. Il y a maintenant un

mois, plusieurs nouvelles enseignes se sont partagé la même adresse: Midi pile qui présente des verres et des céramiques, la compagnie de Ré qui vend des meubles des années 40 et 50 ainsi que la galerie L'Eplattenier. Et ça n'est pas du bas de gamme ! Alice Pauli expose Mark Tobey et la galerie L'Eplattenier présente Arnal, des peintres qui ne sont pas n'importe qui et à des prix qui ne sont pas n'importe quoi... Ajoutons, pour faire bon poids, la présence dans le quartier de Terre des hommes et de Ceruleum, une école d'arts visuels. Tout cela donne un petit air de Soho new yorkais, accentué par l'aspect «pour initiés» de ces différents lieux qui n'ont, ni vitrine, ni pignon sur rue et qu'il faut découvrir après avoir franchi de vieux escaliers. Nous ne savons pas quelles seront les solutions qui seront choisies pour l'avenir du Flon, il en est souvent question dans ces colonnes, mais ce qui est important dans l'évolution de ce quartier, c'est la vitalité de la vie culturelle de nos villes romandes, la multiplicité des initiatives et des réalisations dès que la condition de base est remplie, autrement dit la location de locaux à bas prix. ■

MÉDIAS

DP a choisi de ne pas accueillir de publicité dans ses colonnes pour garder une entière indépendance. *Drôle de vie* a adopté un autre principe. Ce mensuel genevois ne publie en effet que les annonces agréées par la rédaction; elles doivent notamment être informatives et ne pas uniquement vanter un produit. C'est ainsi qu'une page en faveur d'une marque de bière a déjà été refusée. Notons encore que *Drôle de vie* est presque entièrement réalisé par des bénévoles; il compte environ 750 abonnés alors que les ventes en kiosque atteignent 600 exemplaires. Le journal comporte une partie de commentaires sur des sujets actuels et une partie culturelle. Le dixième numéro est sorti il y a une semaine et un bilan de l'expérience est prévu au mois de juin.

Drôle de vie, 5 place des Volontaires, 1204 Genève.

Coûts et avantages du trafic

(p) Faut-il subventionner l'industrie textile pour abaisser le prix des habits sous prétexte que les personnes de condition modeste éprouvent des difficultés à se constituer une garde-robe ? C'est un peu la proposition de la Fédération routière suisse concernant le trafic routier.

On sait que cette association conteste la manière dont est calculé le compte routier, qui laisse apparaître un découvert de près de 500 millions de francs pour les seules voitures de tourisme en tenant compte des recettes et des dépenses des communes, des cantons et de la Confédération. Or il est question de calculer aussi les coûts dits externes du trafic pris en charge par l'Etat ou les particuliers (frais causés par la pollution, les accidents, le bruit, etc), ce qui aggraverait le déficit d'autant.

Rien de nouveau sur le sujet

L'étude de Walter Wittmann, professeur de finances publiques à l'Université de Fribourg, commandée par la FRS, n'apporte rien de nouveau sur le sujet. Pour 20 000 francs et sur une soixantaine de pages en gros corps, M. Wittmann tente maladroitement de s'en prendre à des propositions de l'Association suisse des transports (AST) et cherche à accréditer la vieille idée selon laquelle l'existence d'avantages externes compenserait largement les coûts du même type. Nul besoin donc de calculer ni les uns, ni les autres, tout le contraire de la transparence financière que les économistes et la droite prônent dans d'autres domaines. Un exemple fourni par M. Wittmann: lorsque quelqu'un va rendre visite à un ami en voiture, il provoque des coûts externes qu'il ne paie pas lui-même. Mais la personne visitée en retire un avantage pour lequel elle n'indemnise pas l'automobiliste. Théoriquement le raisonnement se tient, mais en bon économiste M. Wittmann devrait le poursuivre: c'est à la personnes qui obtient un avantage, donc celle pour qui un trajet en voiture est effectué, qui devrait prendre en charge les coûts externes; un peu compliqué ! L'auteur ne précise par ailleurs pas que la même visite effectuée en train procure le même avantage, alors qu'elle coûte moins cher à la collectivité, les coûts externes du trafic privé dépassant

ceux des transports publics, même ajoutés à leur déficit.

Etude maladroite

L'étude de M. Wittmann est souvent maladroite: en cherchant à combattre la prise en compte des coûts externes, il fournit des arguments en leur faveur, par exemple quand il écrit que l'industrie profite de l'existence d'un réseau routier, tant pour le recrutement de son personnel que pour le transport de ses

marchandises. On en vient tout de suite à se demander s'il est normal que l'Etat subventionne indirectement les fabriques grandes consommatrices de transports et recrutant loin à la ronde, alors que sa contribution à celles qui cherchent à économiser les déplacements et qui ont un rayon de recrutement réduit est moindre...

Concernant le rôle social de la mobilité, également mis en avant, personne ne le conteste. Mais inutile d'abaisser son prix pour tous les usagers alors que certains groupes sociaux seulement ont besoin d'une aide dans ce domaine.

L'inconsistance des arguments de M. Wittmann a finalement le mérite de confirmer la nécessité de tenir compte des coûts externes du trafic. ■

Walter Wittmann: *Externe Kosten und Nutzen im Strassenverkehr*. Fédération routière suisse, Schwanengasse 3, 3001 Berne.

Propre en ordre

(jd) L'histoire est trop exemplaire pour ne pas être contée. Ou comment le goût pathologique de l'ordre et de l'hygiène en vient à occulter les véritables atteintes à la santé de l'homme. En octobre dernier le *Tages-Anzeiger* en avait révélé les premiers épisodes et le Tribunal fédéral vient d'apporter un point final très provisoire à cette aventure à la fois rocambolesque et affligeante.

Or donc Adrian Ruckstuhl et ses deux enfants habitent une petite maison dans le Mendrisiotto. Le citoyen Ruckstuhl est tenu pour un original, un écolo qui ne possède pas de voiture, vit pour l'essentiel de ses légumes cultivés biologiquement, et milite activement en faveur d'une nouvelle politique des transports, contre l'armée et l'Etat fouineur. C'est justement à une affaire de fouine qu'il en a.

Le 14 février 1990 une délégation des autorités communales, accompagnée d'un médecin, débarque chez lui et inspecte sa maison. Elle constate un désordre intolérable considéré comme pouvant porter atteinte à sa santé et à celle de ses enfants. La commune lui intime l'ordre de remédier à cette situation dans les 30 jours. Ruckstuhl fait valoir une violation de sa sphère privée et interjette recours auprès du Conseil

d'Etat. Le département cantonal de la santé envoie un fonctionnaire sur place qui prend des photographies des lieux et le gouvernement rejette le recours, tout comme le Tribunal administratif.

Ruckstuhl ne s'avoue pas vaincu et en appelle au Tribunal fédéral. Ce dernier constate tout d'abord que la législation tessinoise sur l'hygiène publique permet en tout temps à l'autorité communale de faire irruption chez les particuliers pour y constater que l'ordre règne et que les conditions sanitaires sont respectées. Pour le surplus le Tribunal fédéral estime que les clichés sont fort parlants: la caisse à chats, les toiles d'araignée, la poussière et le désordre régnant dans le débarras constituent un danger pour la santé du recourant. Par contre l'instance suprême renvoie la décision à la commune qui est priée d'indiquer plus clairement quels sont les éléments qui contreviennent au règlement sanitaire.

Ruckstuhl n'envisage pas de poursuivre le combat judiciaire, faute de moyens financiers. Il s'étonne que les autorités unanimes prennent un tel soin de sa santé et ne semblent pas trop s'inquiéter par contre du fait qu'au Tessin les valeurs limites de bruit sont dépassées pour dix postes de mesure, tout comme d'ailleurs les valeurs limites pour les oxydes d'azote et surtout pour l'ozone.

Labyrinthe universitaire

J'allais l'autre jour à Dorigny écouter le professeur Vigh, de Pècs en Hongrie, parler de Jean-Pierre Monnier et de la francophonie. Excellent ! Atmosphère sympathique, dans une salle bruyante (l'autoroute), mais bien éclairée, et dont le plafond n'était pas orné des innombrables tubes et tuyaux dont on est friand en beaucoup de ces lieux. Pour le reste, la Faculté des lettres offre le même genre d'émotions que celles que ressent le héros des *Tribulations d'un Chinois en Chine*. Trouver une salle est pratiquement impossible. Les «renseignements» commencent par tout ignorer de la conférence à laquelle on voudrait assister. Ils ne parviennent pas non plus à localiser la salle où la dite conférence est censée avoir lieu — qui semble d'ailleurs ne pas exister. Ne leur jetons pas la pierre: les difficultés sont corsées du fait que la salle 3016 (je prends un chiffre un peu au hasard) se trouve à côté de la 3047 — et que les 3017 et 3018, sans doute à la suite de querelles de famille, ont préféré gagner d'autres cieux. J'incline à croire que tant la numérotation que la disposition des lieux, qui rappellent à s'y méprendre le peintre Escher,

ont été conçus à l'intention de «lettreux» portés à négliger les mathématiques et qu'on recycle ainsi discrètement. Bref je songeais à cette description que Jerome K. Jerome fait de Waterloo Station, où personne n'est au courant de rien et où les trois malheureux héros se trouvent devant un train dont le conducteur ignore où il se rend... Si bien que moyennant une guinée, ils le persuadent de les conduire à Hastings. «*Ma foi, Messieurs, répond-il. J'imagine qu'il faut bien qu'un train se rende à Hastings — ce sera le mien !*» Par la suite, il s'avère que le train était en fait la Malle d'Exeter et que tout Waterloo Station a passé des heures à la chercher et n'a jamais pu comprendre ce qui lui était arrivé.

Je vous déconseille donc de devenir préposé aux renseignements, à l'Université de Dorigny... En revanche, un métier qui ne semble pas offrir trop de difficultés, c'est celui de journaliste. Comme on ignore à peu près tout de ce qui se passe dans le Golfe, le plus simple serait de répondre comme Jack Rollan à la question: «*Où est Béria ? — On n'en*

sait rien !» Tout de même, c'est un peu facile et le lecteur risque de se lasser. Mais avec un brin de poésie et d'imagination, vous écrirez de très bons articles, qui répandront la joie dans les cœurs et la lumière dans les esprits. Par exemple, vous intitulez votre article: «*La philosophie militaire de l'Irak est caractérisée par une prudence excessive*» (Iraqi military philosophy marked by excessive caution) — article de Francis Tusa dans le *Guardian Weekly*. Relevons que le *Guardian Weekly* est un hebdomadaire des plus sérieux, qui travaille la main dans la main avec *The Washington Post* et *Le Monde* !

Trêve de plaisanterie ! *Le politique et la liberté*, de François Masnata, s'attache pour une part à formuler les conditions qui devraient permettre, si j'ai bien compris, de concilier les deux termes énoncés dans le titre.

Et ici, je tremble en lisant ces lignes, qui figurent dans la préface: «*...Les conditions d'accès au savoir sont socialement réglementées, il faut se rendre à l'évidence: le savoir profite essentiellement aux dominants.*» Je tremble, car nécessairement, cela sera le cas toujours plus, au fur et à mesure que notre savoir sera plus «informatisé»... De ceci, la semaine prochaine. ■

BANQUES

Actionnaires protégés

(ag) Les banques publient les résultats de l'année 90. D'une manière générale sont enregistrés un recul ou une baisse de rendement.

Et pourtant, contrairement à la doctrine qui veut que les actionnaires assument les risques de l'entreprise et que les bénéfices distribués soient en rapport avec l'exercice écoulé, on constate que le dividende est maintenu au même niveau alors que le bénéfice net diminue.

Ainsi la presse financière du 9 février annonce que le bénéfice net de la Banque Sarasin a reculé de 17,9% et le cash-flow de 21%. Mais le dividende, augmenté il y a un an, à la suite d'une année favorable, sera aussi celui d'une année maigre.

La Banque populaire suisse voit de même reculer son cash-flow et pour 18,8%,

son bénéfice net. Le dividende sera inchangé.

D'autres paramètres sont donc pris en considération. Valeur boursière des actions que l'on veut préserver, rendement des formes de placement concurrentes. Le «découplage» bénéfice - dividende, signe d'un capitalisme calfeutré ■

Des arbres à syndiquer

(réd) 60% des arboriculteurs sont membre de Fruit-union suisse, qui défend les intérêts de la branche et dont les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'arbres et de la surface cultivée. Toujours à l'écoute des préoccupations des gens de la terre, le paysan et conseiller national Jean-Pierre Berger (UDC/VD) a déposé une initiative parlementaire visant à faire entrer dans le rang les 40% de profiteurs qui bénéficient du

travail effectué par Fruit-union mais qui ne paient pas de cotisations. Il propose donc que, si une organisation professionnelle prélève, auprès des arboriculteurs, des cotisations servant à financer des mesures en faveur de toute la branche, le Conseil fédéral puisse obliger les producteurs non organisés à verser des contributions de solidarité.

Le «moins d'Etat» semble bien être un slogan définitivement abandonné. Rappelons par ailleurs que l'UDC n'a jamais été chaude à l'idée de contributions de solidarité qui seraient imposées aux travailleuses et aux travailleurs non syndiqué-e-s...

Enfin, lors de la séance de la commission chargée d'étudier cette proposition, les représentants de l'UDC se sont opposés à l'audition d'un arboriculteur biologique. Que l'Etat se charge d'obliger chacun à payer, mais qu'il ne se mêle pas de savoir ce que l'organisation fait ensuite des cotisations ! ■

(Source: Service de presse de l'Union syndicale suisse.)

Compagnon Eugène

Il avait une jambe raide, et plus guère de mâchoire inférieure: le cancer des parqueteurs, qui travaillent à genoux dans les solvants. La jambe, c'était bien pour embêter la famille de Fribourg, aux rares cas où il fallait aller à la messe. Mais il avait la mémoire gouailleuse.

«On était aux Délices, le bâtiment qui est rond quand on arrive. Il y avait à la rue de Fribourg un vendeur de bouchons, il avait des petits bouts de bouchon. Les chauffeurs, quand ils montent les colonnes, ils mettent un bout de papier au bout pour pas qu'il tombe du chenit dedans. Alors nous, on avait un cornet – on payait deux sous le cornet d'un kilo, c'était léger. On allait avec un entonnoir, on enlevait les bouchons et on versait ces bouts de liège dans les tuyaux. Et personne ne voyait. Puis voilà, le bâtiment a été fini et on a commencé à chauffer. Au premier étage ça n'allait pas, en haut ça allait.

«Mais nom de..., qu'est-ce qu'il y a ?»

«Ils arrêtaient le chauffage, ils vidaient l'eau et il en sortait ces petits bouchons. Et ça recommençait ailleurs quand on remettait le chauffage en marche. Ça fait qu'à la longue il a fallu démonter toute l'installation et la refaire à neuf.»

Quand on gagnait un franc l'heure, dans la Genève des années trente, et que les patrons ne voulaient pas entendre parler de conventions collectives, ils étaient plus d'une centaine à riposter: «A mauvaise paye, mauvais travail». C'était l'LAB, comme disait Eugène, la Ligue d'action du bâtiment.

«Une autre fois, on travaillait pour la maison Rubin. Les plâtriers-peintres, ils étaient tous syndiqués. Lucien [Tronchet] nous a dit: "Eh bien, ma foi, on va le remettre en place: puisqu'il veut baisser les salaires, on va lui donner une bonne leçon."

«Alors on allait chez les paysans à Meyrin et on prenait du foin, de la graine qu'on tamisait et qu'on mettait dans des cornets. Quand les copains plâtriers gâchaient le plâtre,

nous on mettait des poignées de graines dedans. On a vu à la rue des Lilas – moi, j'ai fait huit jours de taule avec ça – il y avait de l'herbe qui avait poussé au plafond.»

C'est André qui l'a amené un soir, et nous les aurions écoutés des jours d'affilée. Eugène s'était mis alors à rechercher les anciens, leurs archives, leurs souvenirs. Il allait jusqu'au café Ferrero pour les rencontrer, le chemin est plat et c'est là qu'on est toujours allés. Il était de toutes nos fêtes, souriant devant sa tisane; il était de tous nos débats, et de toutes les solidarités.

«Quand il y a eu la guerre en Espagne, on travaillait avec le docteur Fischer en bas de la rue Chantepoulet, là où mènent les trams, et c'est en cul-de-sac. On prenait le sang, mais on n'avait pas de centrifugeuse pour séparer les globules blancs des rouges. Alors on avait le fouet: on tournait avec, on était quatre samaritains ouvriers, on tournait. Il y avait un nommé Lipp qui avait fait des thermos, et c'était le célèbre aviateur Carpentier, qui avait bombardé son camp au lieu des tranchées allemandes à la guerre de quatorze, on l'avait dégradé, c'était lui qui faisait la ligne Genève-Barcelone pour transporter le sang.»

A ta mémoire, Eugène. On ne fléchira pas le genou.

Marianne Enckell.

CAISSE DE PENSION

Hermès Précisa et la gestion paritaire

(ag) Hermès Précisa a connu des milliers de collaborateurs. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une société financière qui travaille avec un effectif très réduit. Mais la caisse de pensions dispose de son actif de réserves latentes. Il serait naturel qu'elle soit liquidée totalement ou quasi totalement. D'une part les rentes n'ont pas été indexées ou insuffisamment (10% récemment pour la première fois), d'autre part, il n'est pas possible de laisser des réserves à disposition future d'un nombre limité de bénéficiaires. Le conseil de fondation faisant un demi-pas a décidé la liquidation partielle de la caisse.

La FTMH a déposé plainte auprès de l'autorité de surveillance invoquant le non respect de la gestion paritaire et de

l'information des bénéficiaires. A relever que selon une décision récente du Tribunal fédéral le syndicat a désormais la capacité d'agir contre une décision d'un conseil de fondation. ■

(Source: Bulletin d'information de l'ARPIP, janvier 1991.)

Cotisations déductibles

Cette année, pour la première fois, les contribuables bernois peuvent déduire les cotisations de membres et les libéralités prouvées à des partis politiques ayant leur siège dans le canton de Berne et y exerçant leurs activités. Maximum déductible: 5000 francs. Les pièces justificatives doivent être jointes. De même les cotisations à des associations professionnelles (syndicats) peuvent être déduites par les personnes actives. ■

L'invitée de DP s'exprime librement dans cette tribune. Marianne Enckell collabore au Centre international de recherches sur l'anarchisme, à Lausanne.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

Jean-Louis Cornuz, Catherine Dubuis,

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg),

Silvia Ricci Lempen, Charles-F. Pochon (cfp),

L'invitée de DP: Marianne Enckell

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin,

Pierre Imhof, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Eloge de la sérénité

Silvia Ricci Lempen, rédactrice du journal *Femmes suisses* et qui s'exprime dans *DP* en tant qu'invitée, nous fait part de sa réaction à un article paru dans ces colonnes.

Les idées sont des denrées par nature élastiques et mutuellement perméables, et toute tentative de les classer une fois pour toutes dans des schémas binaires rigides (par exemple égalité vs liberté, nature vs culture, concret vs abstrait) se heurte tôt ou tard à une sorte de phénomène de brouillage: on s'aperçoit que la carte intellectuelle où s'inscrivent nos systèmes de valeurs, nos constellations idéologiques, nos conceptions du monde est bien plus compliquée qu'une liste de contraires. C'est ce qui fait, du reste, tout l'intérêt de la pensée, qui se réduirait sinon à une activité purement mécanique. Prenons, par exemple, l'idée de «sérénité», dont Jacques Guyaz faisait le procès la semaine passée dans ces colonnes (cf. DP 1026). Jacques Guyaz pose la dichotomie: sérénité vs activité, et fustige la mode actuelle qui fait dire à tout un chacun (champion de ski, patron de l'UBS, etc), si l'on en croit la presse, qu'il reste «serein» face aux difficultés auxquelles il doit faire face. Pour l'auteur de l'article, il s'agit là du dernier avatar d'un comportement helvétique typique qui consiste à «ne pas bouger», à n'opposer aux problèmes de l'heure qu'une «immobilité souriante» faisant fallacieusement croire aux autres qu'on les maîtrise.

Notre myopie existentielle

Il est fort possible que le sportif ou le banquier en question, et même que la majorité des personnes qui détiennent, en Suisse, une quelconque responsabilité, ne recourent au tic verbal de la «sérénité» que pour masquer leur paresse mentale ou leur impuissance. Mais ce n'est pas une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain, et pour ne pas voir qu'un autre contraire de la sérénité, à savoir l'agitation non contrôlée, est un état rien moins que propice à l'action efficace. Franchement, Monsieur Guyaz, observez un peu le comportement des gens qui vous entourent (et je m'y inclus, car je ne suis pas différente des autres): la plupart de nos décisions et de nos actes (sur le plan individuel comme sur le

plan collectif) portent la marque de notre myopie existentielle, de nos dysfonctionnements, de notre incapacité à gérer les relations avec les autres, de notre confusion mentale face à l'afflux chaotique des informations, des émotions, des mythologies qui nous submergent. Qu'il s'agisse de l'éducation de nos enfants ou de l'ordre politique mondial, nous agissons, certes, oh, pour agir, nous agissons! Mais avec quels résultats? Pour l'instant, le déploiement forcené d'énergie qui caractérise nos vies privées et notre vie publique (y compris à l'échelle de la planète) n'a pas jugulé la souffrance des humains.

Vous avez cherché dans le *Petit Larousse*. J'ai cherché, moi, dans un dictionnaire étymologique. J'y ai appris

qu'en ancien français «serain» ou «serin» signifiait «sans nuage» et, au figuré, «exempt de trouble». Certes, rien n'est plus naïf, irresponsable et lâche que de s'aveugler sur les nuages, sur les troubles qui obscurcissent le ciel du monde. En revanche, ne serait-il pas souhaitable d'avoir soi-même l'esprit sans trouble, serein, pour y faire face, y réfléchir, chercher des solutions? L'esprit «clair, pur et calme», selon la définition du *Petit Larousse* que vous-même vous citez.

C'est une erreur de cartographie intellectuelle que d'affirmer que le calme n'est que le contraire de l'activité. Il peut l'être bien sûr. Mais il est aussi le contraire de la fébrilité stérile et des convulsions irrationnelles à quoi notre activité trop souvent se résume.

Quand à imaginer, comme vous le faites, que «la Suisse officielle s'est convertie au bouddhisme zen», vu le niveau moyen de maturité psychique de nos édiles, permettez-moi de rester sceptique.

Silvia Ricci Lempen

Des villes à traire

(cfp) Le développement des agglomérations et de la mobilité et l'individualisme grandissant posent des problèmes aux villes. C'est le cas de Berne, en particulier pour son théâtre. Cette saison a permis d'assister à une augmentation sensible du nombre des spectateurs (fréquentation de 81%) et pourtant le bouclement des comptes sera difficile du fait que les communes voisines ne paient pas la part qu'elles devraient assumer. A cause de cela, la contribution cantonale diminuera parce qu'elle est fixée en tenant compte de ces versements. Et la ville se retrouve seule pour couvrir la plus grande part des déficits. En revanche, les spectateurs en provenance des communes de la région occupent de nombreuses places dans la salle de spectacle.

Un conseiller communal a posé la question d'un contingentement des places en fonction des contributions aux déficits du théâtre. Une commune qui ne paie pas ou trop peu ne devrait disposer que d'un nombre très limité de places. Ce conseiller veut aussi qu'une

garantie de moyens suffisants soit assurée au théâtre. La première proposition fait des vagues: la *Berner Tagwacht* a enquêté. L'administrateur du théâtre n'est pas enthousiasmé. Il ne tient pas à faire exécuter un contrôle de domicile lors de la vente des places. Il serait en revanche enchanté que le postulat provoque une discussion sur la politique culturelle. Les communes de l'agglomération invoquent la limitation de leurs recettes provoquée par la décision du canton de réduire les charges fiscales des contribuables et le fait que les budgets sont soumis au référendum obligatoire. On estime aussi que les communes devraient avoir un droit de codécision plus important que la seule présence d'un mandataire des communes de l'agglomération dans le Conseil d'administration.

La question de la régionalisation du théâtre reste à résoudre. Actuellement la moitié des spectateurs n'habitent pas la commune de Berne. Comme le rayonnement du théâtre dépasse rarement les limites du canton, certains envisagent une «cantonalisation» de l'institution. Une proposition qui ne recueille pourtant pas l'unanimité.